



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT,

Le vingt-cinq mai,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence du maire, M. André BERTERO.

N° 2020/11 -

Date de la convocation municipale : 19 mai 2020

**OBJET :**

**ELECTION DES  
ADJOINTS AU MAIRE**

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - MM. Alain GRANDGIRARD - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN.

Aussitôt après l'installation du nouveau conseil municipal et l'élection de son maire, ce dernier rappelle à l'Assemblée que la première séance du conseil est également consacrée à l'élection à scrutin secret de ses adjoints, selon des modalités identiques à celles de sa propre élection.

Il rappelle qu'en application de la délibération 2014/04 du 09/05/2014, la commune dispose à ce jour d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit au maximum : 15 x 30 % = 4 (quatre) adjoints, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT.

Après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ses adjoints. Après propositions du maire et appel à candidatures, chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc.

Les résultats obtenus après dépouillement des votes sont portés au procès-verbal annexé à la présente. Sont proclamés et immédiatement installés :

M. Alain GRANDGIRARD  
Mme Mélanie GALVEZ  
M. Stéphan LUCIBELLO  
Mme Régine FARLIN

Premier Adjoint  
Deuxième Adjointe  
Troisième Adjoint  
Quatrième Adjointe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

André BERTERO